

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



## Déclaration de Maladie

N° W21-770700

*Couleur*

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Code réservé à l'adhérent (e)

1034

Société :

180590

Matricule :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BOUKAFA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

*Dr. EL BOUAYCHI Aïa  
Spécialiste en Ophtalmologie  
Imm. Al Mountazah, Angle AY. Mediouna  
et Rue Bengir, Bureau N° 01/20  
Tél. : 05 38 83 01 20  
INPE : 101265502*

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : ..... Age: .....

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .....

Le : .....

Signature de l'adhérent(e) : .....

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

### VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie

N° W21-770700

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Matricule : .....

Nom de l'adhérent(e) : .....

Total des frais engagés : .....

Date de dépôt : .....

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES Tél.: 05 35 26 55 02  
Fax : 05 35 26 55 02

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>ARMACI</b> Ned Bellhassan Al Arar Bloc 4 Tel: 05 37 63 16	21/9/13	185,50

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**



Cabinet d'Ophtalmologie  
Dr. EL BOUAYCHI Alae

## أخصائي في طب و جراحة العيون

- خريج كلية الطب والصيدلة بالرباط
- طبيب داخلي سابق بالمستشفي الجامعي بالرباط
- طبيب داخلي سابق بمستشفيات باريس

### Ophthalmologiste

- Laureat de la faculté de médecine et de pharmacie de Rabat
- Ancien interne du CHU de rabat
- Ancien interne aux hôpitaux de Paris

Salé le : ..... سلا في :  
21 septembre 2023

Mme DOUKKALI Laila

1992-10-6

M DUOTRAV: COLLYRE

1 goutte 1 fois par jour, dans les deux yeux le soir à la même heure pendant 6 mois

20 Physer

32.90 t lage x 26 b 2 yeux

Dr. EL BOUAYCHI Alae  
Spécialiste en Ophtalmologie  
Imm. Al Mountazah, Angle Av. Medioune  
et Rue Bengir, Bureau N°9, Bettana - Salé  
Tél.: 05 38 83 01 20  
INPE : 101265502

**ISOPHARM**  
**PHYSER**  
Sérum  
physiologique  
32.90 dhs

PHARMACEUTIQUE  
12, Av. Med. Bellahssan El Orazi, Groupe  
PHARMACEUTIQUE  
12, Av. Med. Bellahssan El Orazi, Groupe  
Al Ater, bloc 4, Tahaddoum  
Tél.: 05 37 63 16 90

Dr. EL BOUAYCHI Alae  
Spécialiste en Ophtalmologie  
Imm. Al Mountazah, Angle Av. Medioune  
et Rue Bengir, Bureau N°9, Bettana - Salé  
Tél.: 05 38 83 01 20  
INPE : 101265502

**Adresse:** Imm Al Mountazah, Angle avenue Medioune et Rue Bengir,  
Bureau N°9, 2<sup>ème</sup> étage Bettana - Salé

**E-mail:** ophtalmologiecms@gmail.com **Tél:** 05 38 83 01 20



6 118001 071340

DUOTRAV® 40 µg/mL + 5 mg/mL  
Collyre en solution, 2,5 ml  
Boîte de 1 flacon  
SotHEMA Bouskoura  
PPV : 192,10 DH  
AMM N° 591/18 DMP / 21/ NRQ

Remboursable AMO  
407393 MA



6 118001 071340

DUOTRAV® 40 µg/mL + 5 mg/mL  
Collyre en solution, 2,5 ml  
Boîte de 1 flacon  
SotHEMA Bouskoura  
PPV : 192,10 DH  
AMM N° 591/18 DMP / 21/ NRQ

Remboursable AMO  
407393 MA



6 118001 071340

DUOTRAV® 40 µg/mL + 5 mg/mL  
Collyre en solution, 2,5 ml  
Boîte de 1 flacon  
SotHEMA Bouskoura  
PPV : 192,10 DH  
AMM N° 591/18 DMP / 21/ NRQ

Remboursable AMO  
407393 MA



6 118001 071340

DUOTRAV® 40 µg/mL + 5 mg/mL  
Collyre en solution, 2,5 ml  
Boîte de 1 flacon  
SotHEMA Bouskoura  
PPV : 192,10 DH  
AMM N° 591/18 DMP / 21/ NRQ

Remboursable AMO  
407393 MA



6 118001 071340

DUOTRAV® 40 µg/mL + 5 mg/mL  
Collyre en solution, 2,5 ml  
Boîte de 1 flacon  
SotHEMA Bouskoura  
PPV : 192,10 DH  
AMM N° 591/18 DMP / 21/ NRQ

Remboursable AMO  
407393 MA



6 118001 071340

DUOTRAV® 40 µg/mL + 5 mg/mL  
Collyre en solution, 2,5 ml  
Boîte de 1 flacon  
SotHEMA Bouskoura  
PPV : 192,10 DH  
AMM N° 591/18 DMP / 21/ NRQ

Remboursable AMO  
407393 MA